



# Conditions Générales

## Éducation canine Ar c'hi Breizh

### Article 1 : Présentation

Ar c'hi Breizh est une entreprise individuelle gérée par Tiphaine FLOCHLAY et propose des services d'éducation canine, de pension canine familiale et de pet-sitting.

Les présentes conditions générales s'appliquent pour l'éducation canine d'Ar c'hi Breizh.

### Article 2 : Horaires d'ouverture

Ar c'hi Breizh est ouvert du lundi au samedi de 10h à 20h.

Les séances se font **exclusivement sur rendez-vous** sur cette plage horaire. Par souci d'organisation, merci de bien vouloir les respecter.

### Article 3 : Fonctionnement des séances d'éducation

Les séances d'éducation sont individuelles et se font **uniquement sur rendez-vous, au domicile du client** ou en **extérieur** sur un lieu public défini d'un commun accord avec le client.

**Le premier rendez-vous** se fait systématiquement au domicile du client afin de réaliser un bilan comportemental. Aucune séance d'éducation ne pourra être faite sans ce premier rendez-vous.

Lors des séances, le propriétaire accompagne son chien avec l'éducateur afin de réaliser les exercices proposés par celui-ci.

#### Durée des séances :

- Bilan comportemental : environ 1h30
- Séance d'éducation individuelle : environ 1h

### Article 4 : Facturation et modes de paiement

Le règlement de la prestation est demandé **le jour de sa réalisation**.

Si le client est dans l'incapacité de payer le jour même, le règlement devra se faire dans les **7 jours** à compter de la date de la séance.

**Modes de paiement acceptés** : chèques, espèces ou virements bancaires.

### Article 5 : Annulation

Si le client ne peut pas être présent au rendez-vous, il est tenu de prévenir l'éducateur dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation à la dernière minute trois fois de suite, le client se verra dans l'obligation de payer la prestation prévue.

### Article 6 : Responsabilité

L'éducateur se doit de proposer des exercices qui garantissent la sécurité du chien et de son propriétaire durant toute la séance.

Le chien reste cependant entièrement sous la responsabilité de son maître.

En cas de morsure, la responsabilité civile du propriétaire du chien mordeur sera engagée.

### **Article 7 : Santé et recours vétérinaire**

Le propriétaire s'engage à prévenir l'éducateur sur les éventuels problèmes de santé, traitements vétérinaires et/ou problèmes de comportement de son animal.

Durant la séance, si le chien nécessite des soins vétérinaires, ce sera au propriétaire de l'y conduire ainsi que de régler tous frais occasionnés.